




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19410-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.213

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION 2012 DES SALLES DE CLASSE, DES ÉCOLES MATERNELLE LES LAUVES, MATERNELLE VAL SAINT-ANDRE, ÉLÉMENTAIRE MISTRAL, ÉLÉMENTAIRE DAUDET ET GROUPE SCOLAIRE PEYSSON - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Maurice CHAZEAU, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements

05.02

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION 2012 DES SALLES DE CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLE LES LAUVES, MATERNELLE VAL SAINT-ANDRE, ÉLÉMENTAIRE MISTRAL, ÉLÉMENTAIRE DAUDET ET GROUPE SCOLAIRE PEYSSON - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du plan de rénovation 2012 des salles de classe, la Ville d'Aix-en-Provence a retenu les écoles maternelle les Lauves, maternelle Val Saint-André, élémentaire Mistral, élémentaire Daudet et groupe scolaire Peysson.

Les travaux comprennent le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium, la mise en place de faux plafonds, le changement de luminaires et la réfection des peintures.

Pour les écoles Daudet et Peysson, des travaux de réfection complète des étanchéités sont également prévus.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 625 000 € HT soit 747 500 € TTC.

En application du code des marchés publics, l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics en matière de travaux est réalisée par opération.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 modifiée, la création d'une fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants et procédures respectifs, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Le coût global de l'opération s'élève à un montant de 628 000 € HT soit 751 088 € TTC, conformément à la fiche opérationnelle individualisée ci-jointe.

Pour la mise en œuvre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et d'étanchéité, il a été décidé de lancer une consultation relative à un marché de travaux selon la procédure adaptée, conformément aux articles 26 IV et 28 du code des marchés publics.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 490 000 € HT soit 586 040 € TTC.

Cette consultation fera l'objet de trois marchés séparés qui seront conclus, selon un délai d'exécution de 6 mois :

- . Lot 1 : Etanchéité (écoles élémentaires Daudet et Peysson),
- . Lot 2 : Menuiseries aluminium (écoles maternelle Les Lauves, maternelle Val Saint André, élémentaire Mistral, Groupe Scolaire Peysson),
- . Lot 3 : Mur rideau (école élémentaire Daudet).

Compte tenu de la nature des prestations de ces marchés, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 60 % et la valeur technique pour 40 %.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER l'opération décrite et la fiche opérationnelle qui la compose,

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la consultation en procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux.

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer ces marchés avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui seront retenus par le Pouvoir Adjudicateur, après avis de la Commission des Procédures Adaptées

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire.

DIRE que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur la ligne budgétaire 90213-2135-3423 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.213 - TRAVAUX DE RÉNOVATION 2012 DES SALLES DE CLASSE DES
ÉCOLES MATERNELLE LES LAUVES, MATERNELLE VAL SAINT-ANDRE,
ÉLÉMENTAIRE MISTRAL, ÉLÉMENTAIRE DAUDET ET GROUPE SCOLAIRE
PEYSSON - AUTORISATION DE LANCER ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ -
ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Conseiller Municipal délégué,

Michèle JONES

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012

(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Direction Générale des services techniques
DGAS Services techniques
DAST Bâtiments et Grands Equipements
Direction des Bâtiments

DEMANDE DE CREATION
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION 2012 DES SALLES DE CLASSE DES ECOLES MATERNELLE LES LAUVES, MATERNELLE VAL SAINT ANDRE, ELEMENTAIRE MISTRAL, ELEMENTAIRE DAUDET ET GROUPE SCOLAIRE PEYSSON

Date ou période de la réalisation : 2012

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 20/02/2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Services après programmation		
Mission SPS	3 000	Marché M11066
Montant total des services : 3 000 € HT		
→ Travaux		
Travaux de menuiseries aluminium	250 000	MAPA Travaux
Travaux de mur rideau	100 000	MAPA Travaux
Travaux d'étanchéité	140 000	MAPA Travaux
Travaux de peinture	60 000	Marché A10092
Travaux de faux-plafonds	25 000	Marché A10093
Travaux d'électricité	50 000	Marché A10089
Montant total des travaux et procédure : 625 000		

Pour information :
Montant global de l'opération € HT
628 000

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.